

Duquesne University

## Duquesne Scholarship Collection

---

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

---

6-27-2008

### 06. Libermann dans ses responsabilités de 11<sup>e</sup> supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit; à M. Collin

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

#### Repository Citation

de Mare, C. (2008). 06. Libermann dans ses responsabilités de 11<sup>e</sup> supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit; à M. Collin. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/115>

This Chapitre VII is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

**Libermann**  
**dans ses responsabilités de 11<sup>e</sup> supérieur général**  
**de la congrégation du Saint-Esprit**  
à M. Collin<sup>1</sup>

*Le 27 février, Le Vavas seur arrive à Bordeaux. Il est enfin de retour en France, réalisant le désir depuis longtemps exprimé par Liber mann de l'avoir à ses côtés pour gouverner la Congrégation.*

*À Bourbon, le Père Collin<sup>2</sup> a succédé à Le Vavas seur comme supérieur. Il vient de recevoir un exemplaire des Règlements de 1849 que Liber mann a rédigés après la « fusion », en y conservant l'esprit de la Règle provisoire du Saint-Cœur de Marie. C'est au nouveau supérieur que Liber mann écrit ce 11 mars 1850 pour rappeler le sens de ces Règlements et rassurer encore après la « fusion ».*

*C'est surtout à propos du séminaire du Saint-Esprit, où des réformes s'imposent, que la lettre est importante. Elle montre que Liber mann est bien décidé à les réaliser: « [...] nous ne consentirons pas à être des fabricants de prêtres et que nous ne laisserons pas les choses dans cet état. »*

<sup>1</sup> N.D. XII, pp. 121-124.

<sup>2</sup> Voir index.

Paris, le 11 mars 1850

Mon bon Père Collin,

Le P. Le Vasseur est avec nous depuis quelques jours, en très bonne santé. C'est lui qui se chargera de vous donner des nouvelles de toutes nos affaires. Son arrivée a été pour moi un grand sujet de joie, comme vous le pensez. Si j'ai été bien content, il ne l'a pas été moins, comme il vous le dira dans sa lettre. J'ai causé longtemps et souvent avec lui et de toutes sortes de choses importantes. Quoique je me porte bien pour le moment, je trouve cependant qu'il est nécessaire que M. Le Vasseur reste ici.

Soyez tranquille, nous n'abandonnons pas la Mission de Bourbon. Je vous dis ces mots après avoir pris connaissance de la partie de la lettre de M. Le Vasseur qui en parle.

Comme je suis accablé, tiraillé de tous côtés par des choses pressées, je ne puis vous dire que deux mots sur chaque objet.

Vous avez reçu maintenant les règlements que je vous ai envoyés. Vous pourriez d'abord trouver à redire sur le titre. Nous avons d'abord mis simplement pour titre : « Règles de la Congrégation ». Ce titre était même déjà imprimé ; réfléchissant qu'il pourrait devenir un sujet de chicane contre notre approbation légale, parce qu'on aurait pu dire que nous avons changé les Constitutions et sommes par conséquent une autre congrégation, une congrégation non approuvée, j'ai trouvé prudent de mettre un titre qui nous met à l'abri de toute querelle avec le Gouvernement ; car nous n'avions à craindre cette chicane que de la part du Gouvernement. Voyez qu'en cela j'ai suivi la même marche que dans tout le reste, je n'ai pas fait attention aux mots et j'ai conservé la chose.

Dans le corps de ces règlements ont été conservées toutes les règles de nos règlements provisoires<sup>3</sup> qui ont tant soit peu d'importance pour la conservation de la ferveur dans la Congrégation. Tous les changements ont porté :

<sup>3</sup> Il s'agit de la Règle de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, imprimée à Amiens en 1845.

- 1° Sur la division. J'ai tâché de diviser d'une autre manière l'ensemble de nos Règles, afin de les rendre plus claires, de distinguer plus exactement le positif de ce qui n'appartient qu'à la perfection et d'éviter les redites.
- 2° Sur le style, que j'ai tâché de rendre plus concis et plus correct, évitant de lui enlever l'onction de piété autant qu'il était en mon pouvoir. Il peut s'y trouver encore des défauts, mais ce sera peu de chose. J'ai à vous faire observer qu'il y a une faute d'impression à la page 70, au dernier alinéa. Au lieu de « *l'autorisation de leur Supérieur général* » mettez « *l'autorisation de leur procureur général*<sup>4</sup> ».
- 3° Sur la partie constitutive, il n'y a rien de changé : la Société est comme auparavant fondée sur la consécration et les promesses, et les vœux sont autorisés et recommandés ; elle continue à avoir la vie de communauté, la pauvreté, etc., etc. Si vous voyez dans les Constitutions du Saint-Esprit quelques difficultés, je vous dirai qu'une partie de ces difficultés ont déjà disparu en ce moment. M. Lannurien<sup>5</sup> qui est à Rome pour cause de maladie, a remis un écrit de ma part à la Propagande<sup>6</sup> pour opérer dans les Constitutions les changements qui m'ont paru utiles. Le secrétaire de la Propagande a dit à notre confrère qu'aussitôt que cela se pourra, la Sacrée Congrégation se réunira et s'en occupera. Il ne voit aucune difficulté à ces changements. La Propagande ainsi que le nonce de France, ne voulait voir dans la réunion qu'une substitution (c'est le terme qu'ils ont employé). Par conséquent nous n'aurons pas de peine à l'obtenir. Du reste ces changements sont peu de choses. J'ai introduit la vie de communauté dans les Constitutions ; elle n'y était pas.
- 4° La partie organique. Sous ce point de vue, vous trouverez dans nos règlements quelques modifications et quelques nouveaux articles. Je les ai introduits, partie par l'extension qu'ont prise nos œuvres, partie par l'expérience acquise, partie pour les faire harmoniser avec les Constitutions.

<sup>4</sup> 1<sup>re</sup> partie, ch. 7, art. 111, 3<sup>e</sup> paragraphe. cf. N.D., t. X, p. 489.

<sup>5</sup> Voir index.

<sup>6</sup> *Sacra Congregatio de Propaganda Fide*, dicastère de l'Église Catholique pour les missions lointaines.

Quand nous aurons obtenu les quelques améliorations que je propose dans les changements que je demande à obtenir aux Constitutions, tout ce qui pourra vous paraître défectueux dans la partie organique, disparaîtra. En somme, vous voyez que vous pouvez vivre absolument comme par le passé.

Il y a union et fusion parfaite entre les anciens membres du Saint-Esprit et nous, excepté cependant le P. Hardy, qui nous a causé quelques tracasseries, mais il ne faut nullement vous en inquiéter : il a fait de même sous tous les Supérieurs de la Société ancienne. Un jugement faux et un travers d'esprit en sont la cause.

Le Séminaire ne va pas bien. Je l'ai trouvé en désordre quand j'y suis venu. Je regarde le *statu quo* comme insoutenable ; je n'y ai cependant introduit la première année que très peu de changements. Malgré la douceur de notre conduite et les réformes de peu d'importance, il s'était formé une cabale. Dieu est venu à notre secours. Le Gouvernement nous retrancha la pension de la moitié des élèves, nous ne devions plus en conserver que 30. J'en ai profité pour en renvoyer 15. Mais comme c'était dans le premier trimestre après mon arrivée, je ne les connaissais pas assez pour faire mon choix ; il en resta quelques-uns qui m'ont encore donné bien des tracasseries à la fin des vacances. C'étaient les nouveaux prêtres qui devaient partir pour la Guyane. Ils sont partis et j'espérais qu'il ne restait plus de ferments de discorde et d'insubordination, et je me trompais encore. Ma longue maladie a été une grande source de malheurs. Pendant six mois je ne pouvais les suivre et je ne les connaissais plus assez à la fin de l'année. Il y eut une tempête au commencement de l'année, qui dura deux à trois mois. M. Hardy<sup>7</sup> y fut fort impliqué. Je me contentai de retarder à l'ordination trois mutins, les meneurs.

Je vois maintenant que cela ne va pas mieux. Vous comprendrez facilement que nous ne consentirons pas à être des fabricants de prêtres et que nous ne laisserons pas les choses dans cet état. Nous nous occupons en ce moment de préparer un moyen efficace qui remettra le Séminaire en

---

<sup>7</sup> Voir *index*.

état de fournir des prêtres bien formés aux colonies. Le P. Le Vasseur me sera d'un grand secours.

Voilà une lettre bien longue pour un pauvre homme comme moi.

N'oubliez pas de dire à la bonne Sœur Sainte Madeleine que je ne puis plus lui écrire par cette occasion : j'ai été surpris par le départ brusque du bâtiment qui part le 25 au lieu du 29.

Vous ne deviez pas m'envoyer par occasion le paquet qui a contenu la lettre de Sœur Sainte Madeleine. Ce paquet ne m'est arrivé que quatre ou cinq jours avant l'arrivée de M. Le Vasseur, c'est-à-dire sur la fin de février. J'écrirai très prochainement à Sœur Madeleine dont la lettre m'a comblé de joie.

Tout vôtre.

*F. Liebermann, prêtre*



*Libermann continuait de lire très souvent les Écritures dans sa Bible en hébreu.*



